

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 28 OCTOBRE 2024
À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,	Raymond Rougeau
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Raynald Michaud Josianne Girard Bruno Desrochers Jean Kristov Carpentier Kimberly St Denis Stéphanie Labelle

◆◆◆

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Raymond Rougeau. Maîtresse Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

M. François Dauphin, directeur général et greffier-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-440

Il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SABLE COMME ABRASIF – 2024

4. RÉSILIATION – SERVICE DE CONCIERGERIE 2024, AVEC OPTION DE RENOUELEMENT POUR 2025 – HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL

5. RÉSILIATION – SERVICES DE CONCIERGERIE – ATELIER DES LOISIRS, GARAGE MUNICIPAL & STATION ST-PATRICK - 2024

6. OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVICES DE CONCIERGERIE – AUTOMNE 2024, AVEC OPTION DE RENOUELEMENT POUR 2025 – HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL

7. OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVICES DE CONCIERGERIE – AUTOMNE 2024, AVEC OPTION DE RENOUELEMENT POUR 2025 – ATELIER DES LOISIRS, GARAGE MUNICIPAL & STATION ST-PATRICK

8. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT – GESTION ET EXPLOITATION DU SERVICE DE LOCATION D'EMBARCATIONS NAUTIQUES NON-MOTORISÉES À LA PLAGE MUNICIPALE – SAISONS ESTIVALES 2025-2026 - CHAMPAGNEUR-ENTREPRENEURS

9. OCTROI DE CONTRAT – RENOUELEMENT 2024-2025 – CONTRAT D'ASSURANCES MUNICIPALES – FQM ASSURANCES

10. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. ADHÉSION 2025 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

12. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

13. NOMINATION – CHEF AUX OPÉRATIONS ET AU PERSONNEL – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE - POSTE CADRE À TEMPS COMPLET – AUTORISATION DE SIGNATURE

14. EMBAUCHE - CHEF DE GROUPE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS – POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET

15. COUVERTURE D'ASSURANCE – LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON

16. RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS – DOSSIER NO 105-140-24-010

17. REFUS DE L'OFFRE DE CESSION - PARTIE DU LOT N° 4 994 725 – 3121-3125 1^{ÈRE} AVENUE – ZONE EXPOSÉE AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

18. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – DÉCOMPTE PROGRESSIF - AMÉNAGEMENT DE 2 TERRAINS DE PICKLEBALL - GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.

- 19. CORRESPONDANCE
- 20. AFFAIRES NOUVELLES
- 21. PAROLE AUX CONSEILLERS
- 22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 23. LEVÉE DE LA SÉANCE

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SABLE COMME ABRASIF – 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 26 septembre 2024 pour la fourniture de sable comme abrasif pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions en date du 15 octobre 2024 provenant des entreprises Généreux construction inc. et 9012-8067 Québec inc. F.A.S. Excavation Mailhot et fils;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise 9012-8067 Québec inc. F.A.S. Excavation Mailhot et fils, pour un montant de 68 398,63 \$, taxes incluses, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

ENTREPRISES	COÛT TOTAL (TAXES INCLUSES)
9012-8067 Québec Inc. F.A.S. Excavation Mailhot & Fils	68 398,63 \$
Généreux construction Inc.	81 488,53 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur de l'hygiène du milieu, des travaux d'infrastructures et des travaux publics en date du 21 octobre 2024.

24-441

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sable comme abrasif pour l'année 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9012-8067 Québec inc. F.A.S. Excavation Mailhot et fils au montant de 13,22 \$ la tonne métrique, pour un total estimé de la dépense de 68 398,63 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, des travaux d'infrastructures et des travaux publics et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 8185 a été émis pour autoriser cette dépense.

4. RÉSILIATION – SERVICE DE CONCIERGERIE 2024, AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2025 – HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution n° 24-200, la Municipalité a octroyé le contrat pour des services de conciergerie pour le bâtiment de l'hôtel de ville et de la bibliothèque à Monsieur François Côté, F.A.S. les 4 côté des saisons, lequel contrat comprenait une option de renouvellement pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur François Côté comme employé municipal séance tenante, il y a lieu de résilier le contrat pour les services de conciergerie pour le bâtiment de l'hôtel de ville et de la bibliothèque en date du 31 octobre 2024.

24-442

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De résilier le contrat avec Monsieur François Côté F.A.S. les 4 côté des saisons pour les services de conciergerie pour le bâtiment de l'hôtel de ville et de la bibliothèque, lequel contrat prendra fin le 31 octobre 2024.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que le contractuel soit rémunéré pour les travaux exécutés au 31 octobre 2024 et que le certificat de crédit (entente) numéro 7090 soit modifié en conséquence.

5. RÉSILIATION – SERVICES DE CONCIERGERIE – ATELIER DES LOISIRS, GARAGE MUNICIPAL & STATION ST-PATRICK - 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat pour des services de conciergerie pour l'atelier des loisirs, le garage municipal et la Station St-Patrick à Monsieur François Côté, F.A.S. les 4 côté des saisons;

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur François Côté comme employé municipal séance tenante, il y a lieu de résilier le contrat pour les services de conciergerie pour l'atelier des loisirs, le garage municipal et la Station St-Patrick en date du 31 octobre 2024.

24-443 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De résilier le contrat avec Monsieur François Côté F.A.S. les 4 côté des saisons pour les services de conciergerie pour les bâtiments de l'atelier des loisirs, du garage municipal et de la Station St-Patrick, lequel contrat prendra fin le 31 octobre 2024.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que le contractuel soit rémunéré pour les travaux exécutés au 31 octobre 2024 et que le certificat de crédit (entente) numéro 6080 soit modifié en conséquence.

6. OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVICES DE CONCIERGERIE – AUTOMNE 2024, AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2025 – HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE ALICE-QUINTAL

CONSIDÉRANT les offres reçues pour les services de conciergerie pour le bâtiment de l'hôtel de ville et de la bibliothèque Alice-Quintal pour la période incluse entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 décembre 2024, avec une option de renouvellement pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de SDD Entretien plus inc., pour un montant mensuel de 3 400 \$, plus les taxes applicables pour 2024 et pour un montant mensuel de 3 570 \$, plus les taxes applicables pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division des parcs et espaces verts.

24-444 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'offre de SDD Entretien plus inc. pour les services de conciergerie pour le bâtiment de l'hôtel de ville et de la bibliothèque Alice-Quintal pour la période incluse entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 décembre 2024, pour un montant mensuel de 3 400 \$, plus les taxes applicables, sous réserve de la signature d'un contrat entre les parties, ledit contrat comprendra une option de renouvellement pour l'année 2025, laquelle pourra être exercée par la Municipalité au moyen d'un préavis écrit, pour un montant mensuel de 3 750 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit (entente) numéro 8186 est émis pour autoriser cette dépense.

7. OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVICES DE CONCIERGERIE – AUTOMNE 2024, AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2025 – ATELIER DES LOISIRS, GARAGE MUNICIPAL & STATION ST-PATRICK

Madame la conseillère Stéphanie Labelle se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT les offres reçues pour les services de conciergerie de l'atelier des loisirs, du garage municipal et de la Station St-Patrick, pour la période incluse entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 décembre 2024, avec une option de renouvellement pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Madame Donatella Cefaratti F.A.S. L'Art de Donatella, pour un montant mensuel de 1 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division des parcs et espaces verts.

24-445 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'offre de Madame Donatella Cefaratti F.A.S. L'Art de Donatella, pour les services de conciergerie de l'atelier des loisirs, du garage municipal et de la Station St-Patrick, pour la période incluse entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 décembre 2024, pour un montant mensuel de 1 500 \$, plus les taxes applicables, sous réserve de la signature d'un contrat entre les parties, ledit contrat comprendra une option de renouvellement pour l'année 2025, laquelle pourra être exercée par la Municipalité au moyen d'un préavis écrit, pour un montant mensuel de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit (entente) numéro 8187 est émis pour autoriser cette dépense.

Madame la conseillère Stéphanie Labelle reprend son siège.

8. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT – GESTION ET EXPLOITATION DU SERVICE DE LOCATION D'EMBARCATIONS NAUTIQUES NON-MOTORISÉES À LA PLAGE MUNICIPALE – SAISONS ESTIVALES 2025-2026 - CHAMPAGNEUR-ENTREPRENEURS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Champagneur-Entrepreneurs assure la gestion et l'exploitation du service de location d'embarcations nautiques non-motorisées à la plage municipale depuis 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite continuer à permettre aux jeunes du Collège Champagneur de poursuivre leur expérience entrepreneuriale tout en continuant d'offrir un service de location d'embarcations nautiques non-motorisées de qualité à sa clientèle du site de la plage municipale;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente pour les saisons estivales 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

24-446 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le renouvellement de l'entente de partenariat avec l'organisme Champagneur-Entrepreneurs pour l'exploitation du service de location d'embarcations nautiques non-motorisées à la plage municipale pour les saisons estivales 2025 et 2026.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et greffier-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente à intervenir entre les parties, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

9. OCTROI DE CONTRAT – RENOUELEMENT 2024-2025 – CONTRAT D'ASSURANCES MUNICIPALES – FQM ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler ses protections d'assurance générale pour la période incluse entre le 1^{er} novembre 2024 et le 1^{er} novembre 2025;

CONSIDÉRANT la facture reçue de FQM Assurances pour ce renouvellement, laquelle s'élève à un montant de 368 772,07 \$, taxes incluses.

24-447 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De renouveler le contrat d'assurances générales de la Municipalité pour l'année 2024-2025, auprès de la FQM assurances, pour la période incluse entre le 1^{er} novembre 2024 et le 1^{er} novembre 2025, pour un montant de 368 772,07 \$, taxes incluses.

D'autoriser le paiement de tout avenant émis au cours de la période contractuelle.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit (entente) numéro 8188 est émis pour autoriser cette dépense.

10. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. ADHÉSION 2025 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de cotisation annuelle et l'avis de tarification au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2025, pour un montant de 13 443,42 \$, plus les taxes applicables.

24-448 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 13 443,42 \$, plus les taxes applicables, représentant la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2025.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 8189 a été émis pour autoriser cette dépense.

12. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT le départ d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre pour la durée restante du mandat, soit jusqu'au 28 mai 2025, le tout en conformité avec les dispositions du Règlement numéro 114-02 et ses amendements relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.

24-449 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Madame Mégane Marin, à titre de membre siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la durée restante du mandat, soit jusqu'au 28 mai 2025.

13. NOMINATION – CHEF AUX OPÉRATIONS ET AU PERSONNEL – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – POSTE CADRE À TEMPS COMPLET – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un chef aux opérations et au personnel à temps complet afin d'assurer le bon déroulement des opérations du Service de la sécurité incendie suivant un départ récent;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations soumises au conseil municipal.

24-450 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Monsieur Charles Desgagnés au poste de chef aux opérations et au personnel à temps complet au Service de de la sécurité incendie, lequel sera assujéti à une période de probation de 6 mois avec possibilité de réintégrer son ancien poste.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution, notamment en ce qui a trait au contrat de travail à intervenir.

14. EMBAUCHE - CHEF DE GROUPE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS – POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un second chef de groupe au Service des travaux publics, division des parcs et espaces verts afin de répondre aux besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues, l'analyse et les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines et du Chef de division des parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT le rapport soumis à la direction générale.

24-451 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur François Côté à compter du 4 novembre 2024, au poste régulier à temps complet de chef de groupe à la division des parcs et espaces verts du Service des travaux publics, lequel sera assujéti à une période de probation selon la convention collective en vigueur.

15. COUVERTURE D'ASSURANCE – LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance en matière de responsabilité civile pour les activités de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon (TDCR) arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte d'ajouter cet organisme à but non lucratif à titre d'assuré additionnel sur sa propre police d'assurance pour les activités suivantes : ski de fond, vélo de montagne, vélo à pneus surdimensionnés (fat bike) et raquette, ainsi que ski de fond dans des sentiers balisés, mais non damés mécaniquement, incluant une couverture pour erreurs et omissions, représentant une prime annuelle de 1 300 \$, plus les taxes applicables, le tout pour le renouvellement 2024-2025.

24-452 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'ajout de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon à titre d'assuré additionnel pour le renouvellement 2024-2025, représentant une prime de 1 300 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Cette dépense est incluse au renouvellement 2024-2025 des assurances générales de la Municipalité.

16. RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS – DOSSIER NO 105-140-24-010

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été avisée d'un incident où un chien, dont le propriétaire réside sur son territoire, a mordu une personne et lui a infligé des blessures;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides a remis à la Municipalité le dossier contenant les éléments de preuve relatifs à cet incident;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère, après étude du dossier, qu'il y a des motifs raisonnables de croire que ce chien pourrait constituer un risque pour la santé et la sécurité publique, permettant ainsi d'exiger la mise en place de certaines mesures, incluant une évaluation comportementale et/ou la saisie du chien, le cas échéant, dans le cas où le propriétaire du chien ne collaborerait pas.

24-453 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la mise en place de toutes mesures jugées nécessaire par la Municipalité à l'égard du chien concerné, incluant une évaluation comportementale et/ou la saisie du chien, le cas échéant, dans le cas où le propriétaire du chien ne collaborerait pas, dans le cadre du dossier 105-140-24-010.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout autre document nécessaire aux fins de la présente résolution, incluant toute ordonnance découlant des recommandations émises.

17. REFUS DE L'OFFRE DE CESSION - PARTIE DU LOT N° 4 994 725 – 3121-3125 1^{ÈRE} AVENUE – ZONE EXPOSÉE AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

CONSIDÉRANT l'offre de cession reçue d'une partie du lot n° 4 994 725 (3121-3125, 1^{ère} Avenue) située en zone exposée aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucun intérêt à acquérir cette partie de lot située en zone exposée aux glissements de terrain.

24-454 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De refuser l'offre de cession d'une partie du lot n° 4 994 725 (3121-3125, 1^{ère} Avenue) située en zone exposée aux glissements de terrain.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

18. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – DÉCOMPTE PROGRESSIF - AMÉNAGEMENT DE 2 TERRAINS DE PICKLEBALL - GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 42 752,29 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de 2 terrains de pickleball au parc Donald Stewart, par l'entreprise Généreux construction inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Équipe Laurence inc. en date du 16 octobre 2024 et du directeur de l'hygiène du milieu, des infrastructures et des travaux publics en date du 21 octobre 2024.

24-455 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 42 752,29 \$, taxes incluses, à l'entreprise Généreux construction inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 7087.

19. CORRESPONDANCE

20. AFFAIRES NOUVELLES

21. PAROLE AUX CONSEILLERS

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

24-456 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17 h 20.

(Signé) Caroline Gray
Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

(Signé) Raymond Rougeau
Raymond Rougeau
Maire